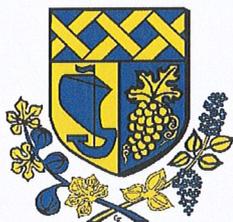


Département du Val d'Oise  
**Ville de La Frette-sur-Seine**



## Extrait du registre des décisions du Maire

**OBJET** : CREATION D'UN EQUIPEMENT SPORTIF POUR LA PRATIQUE DU PADEL- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT.

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122.22,  
Vu la délibération n° 22 du 23 mai 2020, donnant délégation au Maire pour prendre toutes décisions dans les matières prévues à l'article visé ci-dessus,  
Considérant que la commune de La Frette-sur-Seine sollicite une subvention auprès de l'Agence National du Sport au titre du dispositif « 5000 terrains de sports »,  
Considérant que le montant pour la création d'un équipement sportif pour la pratique du padel s'élève à 130 700 € hors taxes.

## DECIDE

**DE SOLLICITER** auprès de l'Agence Nationale du Sport, une subvention au titre du dispositif « 5000 terrains de sports », au taux de 80 % du coût hors taxes des dépenses liée à la création de deux terrains de padel.

**S'ENGAGE** à utiliser cette subvention dans le cadre de l'opération susvisée.

**PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2023.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à La Frette-sur-Seine, le 25 mai 2023.

Le Maire,  
Vice-Président de la Communauté  
d'Agglomération Val Parisis,

  
Philippe AUDEBERT

Accusé de réception en préfecture  
095-219502572-20230525-d-223-27-AU  
Date de télétransmission : 26/05/2023  
Date de réception préfecture : 26/05/2023

